

## **RAPPORT N° 532 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 22 FEVRIER 2026**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 14 au 21 février 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Bujumbura.

Le rapport dénonce également les cas de six (6) personnes qui ont été arrêtées et détenues arbitrairement, y compris cinq journalistes arrêtés dans le cadre de l'exercice de leur travail.

### **1. Violation du droit à la vie**

- Le jeudi 19 février 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom de Samuel Ciza, âgé de 48 ans, a été retrouvé dans un caniveau sur la colline de Nyempundu, zone de de Nyamakarabo, commune de Mugina, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps de Samuel Ciza présentait un large hématome à la tête qui prouve qu'il a été assassiné à l'aide d'objets contondants par des individus non encore identifiés. Des membres de sa famille affirment que Samuel Ciza avait quitté son domicile la veille dans la soirée pour partager un verre de bière avec des connaissances dans la localité de Gikomero et qu'il n'était pas depuis rentré à la maison.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie pour identifier les auteurs du crime, les traduire devant la justice et les punir conformément à la loi.

### 2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le mercredi 18 février 2026, dans la matinée, trois journalistes de « Papy Jamaica Vidéo », Amani Papy Ndikumana surnommé Papy Jamaica (directeur général de ce médium privé) et son assistant, ainsi que Tchandrou Nitanga (photographe et correspondant de l'Agence France Presse, AFP) ont été arbitrairement arrêtés dans les enceintes du ministère burundais des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, à Bujumbura, la capitale économique, alors qu'ils couvraient la visite de Hadja Lahbib, Commissaire européenne chargée de l'Égalité, de la Préparation et de la gestion des crises. Ils ont été immédiatement conduits pour interrogatoire au cachot du Service National de Renseignement (SNR) avant d'être libérés le même jour dans la soirée vers 21h15.

Selon des témoins oculaires, les trois journalistes ont été arrêtés au moment où ils attendaient la déclaration de la Commissaire européenne, à l'issue de sa rencontre avec le ministre burundais des relations extérieures, Édouard Bizimana. Ce dernier aurait en effet ordonné l'arrestation de ces journalistes, leur reprochant une « prise illégale d'images ».

Les trois journalistes ont été interrogés sur plusieurs sujets, notamment sur leur collaboration avec des médias étrangers et les revenus qu'ils perçoivent. Leurs téléphones ont été fouillés et confisqués par les services de renseignement.

- Le mercredi 18 février 2026, dans la matinée, deux journalistes de Magazine Jimbere, Olivier Manirambona et Aline Niyonizigiye (photographe cadreuse et mère allaitante), et une des parties au conflit, Siméon Ngenzebuhoro (ancien député), ont été arbitrairement arrêtés par le parquet de Ntahangwa alors que les deux journalistes allaient suivre l'exécution d'un jugement relatif à un litige foncier, vieux de 21 ans, par le tribunal de grande instance de Ntahangwa et ont été placés en détention au cachot de la zone de Ngagara, au nord de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, les deux journalistes ont été accusés, sans preuve, de rébellion par des juges chargés de l'exécution de ce jugement.

Le vendredi matin, le procureur général près la Cour d'appel de Ntahangwa, Eraste Ndayiragije, a ordonné la mise en liberté provisoire de ces deux journalistes de Magazine Jimbere alors qu'ils étaient attendus pour un procès en flagrance, qui n'a finalement pas eu lieu. Il a également décidé de leur restituer leur matériel de travail, tout en précisant que les enquêtes se poursuivent et qu'ils ont l'obligation de ne pas s'écarter de la mairie de Bujumbura sans autorisation préalable et de se présenter à l'office chaque vendredi.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités burundaises au respect de la liberté de la presse et à la protection des droits des journalistes.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.